

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES GLIERES**

**Objet : Convention de Conseil à membres de la Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie  
Unité pastorale Paccot La Métralière « Cave et rénovation salle de fabrication »**

Le « **Vendredi 24 Février 2023 à 14h15** », en Mairie de Fillière, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP, se sont réunis les membres de l'Assemblée Ordinaire de l'AFP des GLIERES dont les noms suivent :

**Étaient présentes :** Christian ANSELME, Anne LEVET, Mathieu MICHEL, Jean Yves ABBE DECARROUX, Gaël ANTHOINE-MILHOMME, Jean-Pierre BETEND représentant Estelle GAILLARD, Jean-Marc NICOLLIN, Michel BASTARD

**Quorum atteint.**

**Assistaient également :**

Johan FREIMANN, service comptabilité finances commune de Fillière  
Pascale RIGOT, responsable du service comptabilité finances de Fillière  
Jean-Claude GOLLIET, responsable pôle captages et ouvrages du Grand Annecy  
Romane SEGUIER, chargée de mission Syndicat Mixte des Glières  
Honorine BUTHOD, Technicienne Société d'Économie Alpestre de la Haute-Savoie

---

Monsieur le Président présente le projet relatif à l'**unité pastorale Paccot La Métralière**. Celui-ci concerne des travaux de rénovation et de réaménagement du process de fabrication (agrandissement de la salle de fabrication existante, création d'un séchoir dans la cave existante) et l'extension du bâtiment d'alpage actuel avec la création d'une nouvelle cave d'affinage.

Il est exposé au Syndicat que, les dossiers de demande de financement, l'appui technique et administratif, sont effectués par la Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie, association départementale à laquelle l'AFP adhère.

Il est proposé au Syndicat de passer une convention de conseil avec la SEA relative à ce projet.

La contribution financière proposée et plafonnée par la SEA 74 est de :

**1 475,00 € pour un montant estimé de 100 525,00 euros TTC de travaux**

Il est précisé que cette convention ne prendra effet qu'après inscription définitive du dossier auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

***Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire :***

- Demande l'appui de la Société d'Économie Alpestre pour l'assister en vue de la réalisation des travaux sur l'Unité pastorale Paccot La Métralière ;
- Approuve le montant de la contribution proposée à 1 475,00 euros net de Taxes pour ce programme de travaux.
- Demande à Monsieur le Président d'inscrire les sommes correspondantes au budget.
- Accepte la convention en ses termes et prend acte que cette dernière ne prendra effet qu'après transmission du dossier auprès des financeurs.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer cette convention et veiller à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus

Pour copie conforme  
**Le Président de l'A.F.P.**  
**Christian ANSELME**

